

## RSEIPC, un fournisseur historique tout près de chez vous !

- Acteur local puisque son siège se trouve à Lucé, la RSEIPC est fournisseur d'énergie électrique depuis 1922.
- Les Services Technique et Exploitation de la Régie réalisent les études, la construction, l'exploitation et l'entretien de près de 2000 km de réseau. Le dépannage est assuré par ses équipes 365 jours par an, 24h/24.
- Au total, plus de 45 000 clients sont alimentés en électricité par la Régie. Le Service Clientèle assure au quotidien la gestion de chaque contrat, de la mise en service à la résiliation.
- Le Service Commercial quant à lui, est disponible pour vous conseiller sur les techniques permettant d'améliorer votre confort (choix d'équipements de chauffage, d'isolation) tout en optimisant votre budget. Profitez de cette proximité pour rencontrer un conseiller.

### Les horaires

L'accueil de nos clients est assuré à nos bureaux :  
du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

### Par courrier

RSEIPC  
12 et 14, Rue du Président Kennedy  
B.P. 29  
28111 Lucé cedex

### Par téléphone

Accueil clientèle : 02 37 91 80 00  
Dépannage électricité : 02 37 91 80 20  
Standard : 02 37 91 80 10  
Télécopie : 02 37 91 80 41

### Par courriel

courrier@rseipc.fr

[www.rseipc.fr](http://www.rseipc.fr)

## Conditions d'abonnement au service Dépann' Elec

- **Pour vous abonner**, il suffit simplement de nous retourner la demande de souscription complétée et signée à l'adresse suivante : RSEIPC, 12 et 14 rue du Président Kennedy B.P. 29 - 28111 Lucé cedex.
- **Le service** est effectif dès l'enregistrement par la RSEIPC. Nous vous confirmons par courrier la date de prise d'effet de votre contrat.
- **Votre abonnement** au service vous sera facturé en même temps que la fourniture d'électricité et fera l'objet d'une ligne spécifique sur votre facture. Le mode de paiement sera identique à celui retenu pour la facture d'électricité.
- **Le contrat** est conclu pour une durée minimale d'un an ; à l'issue de cette période, la résiliation est possible à tout moment, sans frais, sur simple demande par courrier.
- **Les forfaits** de main-d'œuvre (2 heures) et de matériels (35 € ttc) compris dans le service sont suffisants dans la majorité des interventions d'un électricien. Si toutefois des travaux complémentaires restaient à votre charge, les compléments seraient directement réglés à l'électricien.
- **Le dépannage** couvre l'ensemble des pannes à l'exception des réparations des appareils électroménagers ou électriques, du remplacement de lampes, des modifications de réglage du disjoncteur ou encore d'une mise aux normes de l'installation électrique (pour plus de détails reportez-vous aux conditions de vente du contrat).

Renseignements au  
**02 37 91 80 00**



## Dépann' Elec

une  
**assistance 24h/24**  
pour seulement  
**3€ ttc par mois !**





Dépann'Elec

Un service **efficace et rapide** pour vous assurer **tranquillité et confort!**

Le service Dépann' Elec vous garantit en cas de défaillance de votre installation électrique :

● **Une assistance téléphonique accessible à tout moment**

Sur simple appel téléphonique, vous trouverez un spécialiste à votre écoute, **24h/24 et 7jours/7** week-end et jours fériés compris.

● **Une intervention rapide Dans les 2 heures**

vous serez dépanné à votre domicile par un électricien d'astreinte mandaté par nos soins. Celui-ci réalisera la mise en sécurité de votre installation et mettra tout en œuvre pour la réparer.

Pour un forfait mensuel de 3 € ttc seulement!

- **Déplacement sans frais de l'électricien**
- **2 heures de main-d'œuvre gratuites**
- **35 € ttc de matériels offerts pour la réparation**

**Une panne, une défaillance de votre système électrique...**

**Un expert vous assiste à tout moment!**

**PAR TÉLÉPHONE**



À n'importe quel moment **(24h/24 et 7j/7)**, un expert vous assiste par téléphone avec la garantie :

- d'un premier diagnostic,
- d'un possible dépannage à distance,
- de l'intervention d'un électricien à votre domicile si le télédépannage n'est pas suffisant.

**CHEZ VOUS**



Dans un **délaï garanti de moins de 2 heures**, un électricien partenaire intervient en vous assurant :

- l'isolement du défaut et la mise en sécurité de l'installation et des personnes,
- la réalimentation de l'électricité,
- le remplacement des pièces défectueuses.



Dépann'Elec



**DEMANDE DE SOUSCRIPTION**

Référence à rappeler (indiquée sur votre facture) .....

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Tél. domicile : ..... Tél. portable : .....

Courriel : .....

**Oui**, je souhaite bénéficier du service Dépann' Elec au prix de 3 € ttc / mois.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de vente du service Dépann' Elec et les accepter sans restriction.

Date :

Signature :

Pour en savoir plus, contactez le **023791 80 00**